

Qui peut saisir le Comité d'éthique ?

Dans son cadre d'action, le Comité d'éthique peut être saisi par les professionnels et usagers :

- l'utilisateur, sa famille ou son représentant légal. En cas d'impossibilité, la personne de confiance désignée.
- tout intervenant des structures de soins médico-social ou d'accompagnement.
- le médecin traitant d'un patient pris en charge dans ces structures.

La saisine du comité d'éthique se fait par un courrier postal ou courriel adressé au Président du Comité d'éthique.

Les avis du Comité d'éthique

Plan général

Les avis peuvent porter sur des points tels que : le consentement aux soins, les directives anticipées, la limitation des soins, les soins palliatifs, les protocoles de soins, la personne de confiance, les problèmes en relation avec la religion d'un patient, le conseil génétique, etc...

Les avis du Comité sont consultatifs.

Conformément à ses objectifs, le Comité, à la demande d'un ou plusieurs de ses membres, peut se saisir des problèmes éthiques que peut soulever le fonctionnement de l'institution. Son avis sera diffusé selon les modalités retenues par les membres du Comité.

Le Comité garantit la confidentialité absolue des données des courriers reçus, des échanges et des débats qui suivent une demande qui lui est faite par quiconque.

Réponses aux saisines

Les réponses aux saisines sont apportées par courrier ou tout autre moyen que le Comité d'éthique jugera approprié. Il sera répondu à toute demande dans un délai maximal d'un mois.

ÉTHIQUE
VALEURS
MORALES
IDÉAL

L'éthique : qu'est-ce ?

C'est l'application des valeurs morales qui conduisent notre société : la définition des règles ou principes de conduite, la recherche d'un bien idéal, individuel ou collectif dans un contexte donné.



Numéros et adresse utiles



M. le Président du Comité d'Éthique
CIAS à l'Ouest de Rennes
Place Toulouse Lautrec
BP 31
35310 Mordelles



comite-ethique@cias-ouest-rennes.fr



02 23 41 28 00



www.cias-ouest-rennes.fr

Comité
d'Éthique
du CIAS
à l'Ouest
de Rennes

Pourquoi un Comité d'éthique ?

Des situations ont émergé interrogeant les professionnels, les familles et bien sûr les usagers eux-mêmes sur la meilleure décision qu'il faudrait adopter pour le bien être, la satisfaction et la sécurité de tous (par exemple pour les situations d'accompagnement de fin de vie...).

Or les valeurs éthiques qui nous guident peuvent se révéler contradictoires et poser question.

Un regard extérieur sur les difficultés rencontrées, par des personnalités qualifiées extérieures au CIAS réunies dans un Comité autonome, permet d'en analyser les causes et émettre un avis éclairé et indépendant.

Le rôle du Comité d'éthique

Le Comité d'éthique sert à :

- Faciliter et aider la décision des professionnels des structures du CIAS qui ont à répondre à des questions d'ordre éthique à l'occasion de l'exercice de leur activité, notamment dans leurs rapports avec les usagers et leurs familles, en particulier pour les conduites diagnostiques ou thérapeutiques.
- Donner un avis sur un problème éthique posé par le fonctionnement de l'institution.
- Sensibiliser et former à l'éthique les professionnels de santé.

Composition du Comité d'éthique

Le Comité est composé de personnes choisies pour leur compétence et leur intérêt pour les problèmes éthiques. Sa composition est basée sur le pluralisme et la pluridisciplinarité.

1. Membres

Mr Charles HONNORAT , Médecin généraliste retraité

Mr Gilles HUTEAU, Professeur des Universités

Mr Olivier BERNARD, Médecin généraliste retraité

Mme Anne-Marie LISSILOUR, Juriste

2. Collaboration avec les dirigeants du CIAS

Le Président du CIAS,

Le Directeur Général des Services,

La Directrice des EHPAD

Le Médecin coordonnateur des EHPAD

La Directrice de la petite enfance

Le Directeur du SPASAD (Service Polyvalent et de Soins d'Aide à Domicile)

Le responsable des services de soins à domicile

ou tout cadre concerné par le problème